



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1.

Débitrice: **CETIM Immobilier SA en liquidation**, Ch. de Bellevue 25, 1005 Lausanne
2.

Date du prononcé de dissolution: 16.12.2011
3.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 06.02.2012
4.

Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
5.

Remarques: Par décision du Président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne du 16 décembre 2011, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731 b CO, sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite. But: commerce et tout autre transaction relatives aux biens mobiliers et immobiliers; entreprise générale de construction

Office des faillites de Lausanne

Tél. 021 316 65 04

1014 Lausanne Adm cant

00734005

